

## **Délibération n°2024/01**

Vu les articles R. 719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Vu les statuts en vigueur de l'établissement.

### **Objet : Approbation du compte financier 2023 et affectation du résultat**

#### **Article 1 :**

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 483.30 ETPT, dont 283.4 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 199.9 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 44 271 813,39 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 33 793 176,93 € personnel
  - 8 525 742,27 € fonctionnement et intervention
  - 1 952 894,19 € investissement
- 45 491 988,45 € de crédits de paiement
  - 33 793 176,93 € personnel
  - 8 974 382,25 € fonctionnement et intervention
  - 2 724 429,27 € investissement
- 41 550 463,16 € de recettes budgétaires
- - 3 941 525,29 € de solde budgétaire

#### **Article 2 :**

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 795 041,44 € de variation de trésorerie
- - 1 468 096,62 € de Résultat patrimonial
- - 386 305,00 € de capacité d'autofinancement
- - 1 525 513,11 € de variation de fonds de roulement

#### **Article 3 :**

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat déficitaire de 1 468 096,62 € en reprise du compte 110 « Report à nouveau créditeur ».

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres : 24

Présents : 15

Pouvoirs : 9

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 5

Troyes, le 14 mars 2024

Philippe PICHERY  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration



Publié sur le site internet de l'UTT le : 15/03/2024

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 15/03/2024

